



## Plainte abusive accrochage véhicule

Par **luuc**, le **11/08/2009** à **20:58**

Bonjour,

Ayant touché un véhicule à l'arrêt sur un parking (de magasin bricolage) en sortant très lentement de mon stationnement, j'étais descendu et n'avais constaté aucun dégat.

Un employé du magasin (à 30 mètres) m'avait vu et je lui avais fait un signe de main (tout est ok, pas de problème), d'ailleurs pas de trace non plus sur mon véhicule.

Quelle ne fut pas ma surprise de recevoir 4 jours après un courrier de mon assurance m'informant qu'une plainte avait été déposée et que mon numéro d'immatriculation avait été relevé.

J'ai appelé mon assurance, car le plaignant affirme avoir l'aile arrière droite enfoncée: **IMPOSSIBLE J'AI TOUCHÉ L'ARRIÈRE DU VÉHICULE**, et je le soupçonne de vouloir refaire une aile neuve!

Comme j'ai reconnu avoir eu un accrochage par courrier est-il trop tard, car mon assurance me dit que l'expert ne se déplace pas pour si peu afin de vérifier les preuves du choc sur les véhicules ('trace de peintures et...)

Merci par avance